

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2010 Compte-rendu

ORDRE DU JOUR :

Finances et gestion du personnel : rapporteur J.C. MOREL

1. Vote des Comptes Administratifs 2009,
2. Vote des Comptes de Gestion 2009,
3. Affectations du Résultat,
4. Vote des Taux d'Imposition,
5. Vote du montant de la REOM 2010,
6. Vote des subventions aux associations,
7. Vote des budgets primitifs 2010,
8. Consolidation prêt court terme,

**1. Budget Général de la Communauté de Communes du Pays de SAUGUES –
Vote du compte de gestion et compte administratif.
Affectation du résultat 2009 et Budget Général Primitif 2010.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget Général, statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009, vote à la majorité avec 5 abstentions le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation du résultat 2009 et le budget primitif 2010.

Budget général Primitif 2010

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	937 497,93	Dépenses	1 337 553,13
Recettes	937 497,93	Recettes	1 337 553,13
Déficit antérieur reporté	296 012,06	Excédent antérieur reporté	134 807,40

**2. Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes
du Pays de SAUGUES. Vote du compte de gestion et du compte administratif.
Affectation du résultat 2009 et Budget Primitif 2010.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe Ordures Ménagères, statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009, vote à la majorité avec 5 abstentions le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation du résultat 2009 et le budget primitif 2010.

Budget Annexe Primitif 2010 des Ordures Ménagères

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	89 477,19	Dépenses	480 800,58
Recettes	89 477,19	Recettes	480 800,58
Déficit Antérieur reporté	38 632 ,81	Déficit Antérieur reporté	16 723,38

3. Subventions 2010 aux associations.

Le montant total alloué aux associations s'élève à 51 045 €.

4. Budget Primitif 2010 - taux d'imposition et redevances

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les propositions budgétaires présentées par la commission des finances, décide :

Budget Général :

- Vu l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie et les coûts de fonctionnement du service, le prix de facturation aux usagers du repas porté à domicile sera augmenté à **7,35 €** à partir du 1^{er} Juin 2010 au lieu de 7 € actuellement.

- La participation financière des parents au transport scolaire s'élèvera à **170 €** par an pour un élève à temps complet et à **85 €** par an pour un élève à mi-temps à partir de la rentrée 2010, au lieu de 150 € actuellement.

- Les Taux d'imposition des 3 taxes locales sont maintenus au même niveau, à savoir :
 - Taxe d'habitation : **1,15 %**
 - Foncier bâti : **1,75 %**
 - Foncier non bâti : **7,09 %**

Budget Ordures Ménagères :

Le centre d'enfouissement technique du Moulas est officiellement fermé depuis le 1 novembre 2009. Les élus sont donc confrontés à une réalité : répercuter le coût d'évacuation des ordures ménagères au quai de transfert de Langeac soit 140 000 €, sur la redevance des administrés.

C'est pourquoi il est important de savoir que plus nous produirons de déchets d'ordures ménagères en triant moins plus il faudra payer.

Alors, la Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères est augmentée pour l'ensemble des usagers, et le tarif s'élèvera à :

Résidence secondaire non marchande 1 personne	120 €
Résidence secondaire non marchande 2 personnes et plus	150 €
Résidence secondaire marchande d'une capacité d'accueil comprise entre 1 et 13 places	15 € par place
Résidence secondaire marchande d'une capacité d'accueil comprise entre 14 et 19 places	200 €
Résidence secondaire marchande d'une capacité d'accueil égale ou supérieure à 20 places	300 €
Résidence principale 1 personne	120 €
Résidence principale 2 personnes et plus	150 €
Activité professionnelle générant des déchets	200 €

5. Consolidation et Remboursement anticipé d'un prêt à court terme pour financer le Hall des sports

Le Hall des Sports a un coût global de 2 837 000 € HT ingénierie comprise. Le montant total de subventions et d'indemnisation d'assurances perçues s'élève à 1 700 000 € et à venir 380 000 € soit 74 % de financement.

Alors il reste à la charge de la collectivité 26 % à financer par l'emprunt c'est pourquoi le conseil communautaire décide de consolider un prêt de 200 000 € à long terme .